Programmes visant les pesticides à usage limité et la réduction des risques liés aux pesticides

Améliorer les méthodes de lutte antiparasitaire grâce à la nouvelle technologie

Agriculture et Agroalimentaire Canada
Agriculture and Agri-Food Canada
Canada

Pour obtenir des exemplaires de cette publication, s'adresser au :

Service des publications
Agriculture et Agroalimentaire Canada
Édifice Sir-John-Carling
930, avenue Carling
Ottawa (Ontario) K1A 0C5

Tél. : **(613) 759-6610**
Téléc. : **(613) 759-6783**
Courriel : **publications@agr.gc.ca**

Cette publication se trouve aussi en version électronique sur le Web à l'adresse suivante :
http://www.agr.gc.ca/canadaentete
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2003

Pour obtenir la permission de reproduire à des fins commerciales l'information qui se trouve dans cette publication, veuillez nous écrire à l'adresse suivante :
copyright.droitdauteur@communication.gc.ca

N° de cat. A22-341/2003
ISBN 0-662-67707
N° d'AAC 2216B

IMPRIMÉ AU CANADA
PRINTED IN CANADA

Contient 30% de fibres recyclées

Contenu

L'environnement est une priorité 1

Le Programme de réduction des risques liés aux pesticides 1

- Quels sont les objectifs du programme? 1
- Comment fonctionnera le programme? 2
- Activités de recherche 2

Le Programme des pesticides à usage limité 3

- Qu'est-ce qu'un pesticide « à usage limité »? 4
- Quels sont les objectifs du programme? 5
- Comment fonctionne le programme? 5
- Identification des priorités en matière de lutte antiparasitaire 6
- Essais en champ et analyses de laboratoire 7
- Préparation de soumissions à l'ARLA 8
- Processus d'homologation d'un pesticide à usage limité 8
- Activités de recherche 9

Rapports avec les intervenants 9

Information 11

Raffermir la politique agricole du Canada

Alors que le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire s'engage dans le XXIe siècle, il doit relever de nombreux défis et tirer parti de nombre de possibilités pour continuer de prospérer. Pour faire face à cette situation, le gouvernement du Canada, les provinces et les territoires ainsi que le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire collaborent à la mise en œuvre d'un plan visant à consolider le secteur canadien de l'agriculture.

Appelé Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA), ce plan aidera le secteur à devenir plus solide, plus concurrentiel et plus rentable sur les marchés intérieurs et étrangers.

L'objectif est de faire en sorte que le Canada soit un chef de file mondial pour ce qui est de produire des aliments salubres de qualité supérieure pour les marchés canadiens et internationaux, dans le respect de l'environnement et selon des méthodes novatrices.

Pour atteindre cet objectif, le gouvernement du Canada a engagé 5,2 milliards $ sur six ans. Si l'on tient compte des ententes de partage des coûts avec les provinces et les territoires, les nouveaux investissements dans le secteur canadien de l'agriculture devraient dépasser les 7 milliards $.

L'environnement est une priorité

Les Canadiens s'attendent à ce que tous les secteurs de l'économie, y compris le secteur de l'agriculture, contribuent à la protection de l'environnement. L'industrie agricole est consciente que la gérance de l'environnement est essentielle à la durabilité et à la rentabilité à long terme de l'agriculture.

Les producteurs collaborent avec les gouvernements pour renforcer leur tradition de longue date de gestion prudente de l'environnement. Au titre du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA), de nouveaux programmes viendront s'ajouter aux initiatives actuelles pour améliorer la qualité de l'air, de l'eau et du sol, et pour accroître la capacité du secteur de l'agriculture de réaliser ses activités tout en assurant la durabilité de l'environnement naturel.

Le Programme de réduction des risques liés aux pesticides

Le Programme de réduction des risques liés aux pesticides met l'accent sur les priorités pour la lutte antiparasitaire, notamment le recours à des contrôles biologiques, à des produits naturels et à des pesticides à usage limité à faible risque. Ce programme cadre avec l'objectif du CSA, qui est de faire du Canada le chef de file mondial en matière de production respectueuse de l'environnement, tout en améliorant la qualité de l'air, de l'eau et du sol, et en conservant la biodiversité.

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a affecté 16,8 millions $ sur six ans pour collaborer avec les autres ministères et les partenaires de l'industrie à l'élaboration et à la mise en œuvre de méthodes de lutte antiparasitaire à risques réduits dans le domaine de l'agriculture.

Quels sont les objectifs du programme?

Le Programme de réduction des risques liés aux pesticides aidera à réduire les risques que présente pour l'environnement l'utilisation de pesticides en agriculture, contribuera à assurer un environnement plus propre et plus sain, et favorisera la production d'aliments plus salubres pour les consommateurs.
Le programme met l'accent sur les objectifs suivants :

- élaborer et mettre en œuvre des stratégies visant la réduction des risques liés aux pesticides;

- mener des recherches visant l'amélioration des méthodes de lutte antiparasitaire;
- élaborer d'autres méthodes de lutte dirigée, notamment la lutte antiparasitaire intégrée, les méthodes de contrôle biologique et les biopesticides;
- accroître chez les producteurs l'adoption de technologies à risques réduits.

Programme de réduction des risques liés aux pesticides

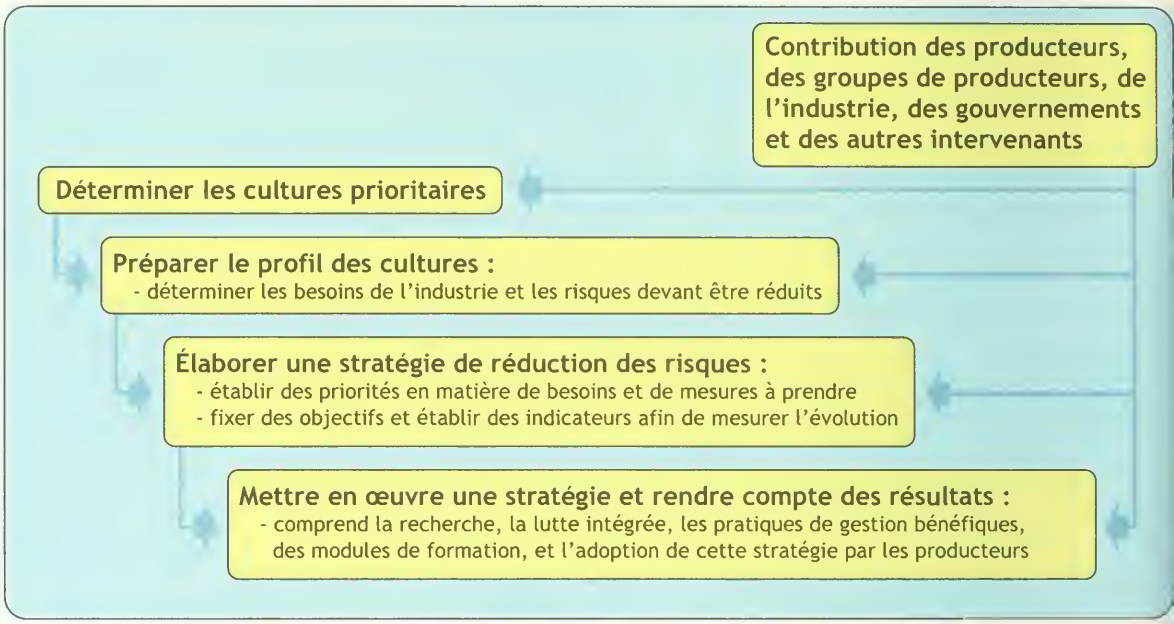

Comment fonctionne le programme?

AAC collabore avec ses partenaires des provinces et de l'industrie afin de recueillir des renseignements sur les cultures prioritaires pour déterminer les lacunes dans la gamme de produits antiparasitaires offerts actuellement et pour évaluer les besoins du secteur. Ces renseignements serviront à concevoir des stratégies et à mettre en œuvre des solutions qui réduisent les risques liés aux pesticides et qui contribuent à un environnement plus propre et plus sain.

AAC aidera à mettre au point des outils à risques réduits propres à chaque produit agricole et à élaborer des approches intégrées pour lutter contre les ennemis des cultures et pour gérer les cultures, de façon à fournir aux agriculteurs canadiens des solutions de remplacement dans le domaine de la lutte antiparasitaire.

Activités de recherche

Le Programme de réduction des risques liés aux pesticides appuie la recherche visant la mise en œuvre de stratégies de réduction des

risques adaptées aux divers produits, et met ainsi à la portée des producteurs des technologies et des pratiques améliorées qui sont écologiques. Les travaux pourraient notamment permettre de créer de nouveaux outils de lutte antiparasitaire intégrée (LAI), de mettre au point et d'appliquer des agents de contrôle biologique dans les programmes de LAI, d'évaluer les obstacles à l'adoption de pratiques de rechange et de perfectionner les systèmes d'aide à la décision en vue d'atténuer les risques que présentent les activités de lutte antiparasitaire.

De plus, le programme soutiendra la recherche pour la mise au point de nouveaux outils de lutte antiparasitaire et de pratiques de gestion bénéfiques. Des modules de formation et des activités de communication visant le transfert de la technologie à l'industrie seront également élaborés. Les renseignements obtenus dans le cadre des travaux de recherche serviront à établir de nouvelles approches pour résoudre les problèmes de lutte antiparasitaire et fourniront une analyse économique pouvant servir à évaluer les avantages de l'adoption de stratégies de réduction des risques.

Le Programme des pesticides à usage limité

Le Programme des pesticides à usage limité a été lancé en juin 2002 au titre du CSA. Le gouvernement du Canada s'est engagé à verser 54,5 millions $ sur six ans pour élaborer et mettre en œuvre le programme, une initiative conjointe d'AAC et de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada.

AAC se servira de sa part de 33,7 millions $ du financement du programme pour améliorer l'accès aux pesticides à usage limité et

pour effectuer des essais en champ de pesticides à usage limité. L'ARLA se servira de sa part de 20,8 millions $ pour accroître sa capacité d'examen des soumissions et pour réduire les délais liés aux prises de décisions en matière d'homologation de nouveaux produits à risques réduits.

Ensemble, ces efforts contribueront à améliorer la gérance de l'environnement dans le secteur de l'agriculture et permettront aux producteurs canadiens de concurrencer plus facilement sur les marchés mondiaux; ils favoriseront également la production d'aliments plus salubres pour les Canadiens.

Qu'est-ce qu'un pesticide « à usage limité »?

Les pesticides à usage limité sont des traitements de protection des cultures (fongicides, insecticides et herbicides) utilisés pour les cultures produites sur de petites superficies ou aux endroits où la lutte antiparasitaire n'est nécessaire que sur une petite part des surfaces cultivées. Ces pesticides sont habituellement utilisés en si petites quantités que le volume des ventes prévu n'est pas suffisant pour inciter un fabricant à les faire homologuer au Canada.

Les cultures produites sur de petites superficies comprennent les légumes, les fruits, les cultures de spécialité, les herbes et les épices, ainsi que les plantes et les fleurs de pépinière et d'ornement. Ces cultures sont souvent de grande valeur; elles sont parfois appelées « cultures sur surfaces réduites » parce qu'elles sont cultivées sur des superficies nettement moins importantes que celles utilisées pour la production de cultures comme le maïs, le soya et le blé.

Quels sont les objectifs du programme?

Le Programme des pesticides à usage limité fournira des avantages dont pourront bénéficier les producteurs canadiens, l'environnement et les consommateurs. Le programme vise les objectifs suivants :

- rendre les produits à usage limité, et surtout les produits à risques réduits, plus facilement accessibles;
- fournir aux producteurs canadiens un accès aux nouvelles technologies de lutte antiparasitaire en vue d'améliorer leur capacité concurrentielle sur les marchés intérieurs et internationaux.

Comment fonctionne le programme?

Pendant de nombreuses années, les producteurs canadiens, en particulier ceux qui travaillent dans l'industrie horticole et dans l'industrie des cultures de spécialité, n'ont pas eu accès à la même gamme de produits pesticides que les producteurs d'autres pays. Étant donné que les cultures sur surfaces réduites comprennent une très grande diversité de produits et sont produites sur de petites superficies, de nombreux fabricants ne sont pas disposés à investir le temps et l'argent nécessaires pour faire homologuer des pesticides à l'intention de ce secteur important de l'industrie agricole.

AAC effectue actuellement des essais en champ afin d'obtenir les données nécessaires pour appuyer les demandes d'homologation de produits antiparasitaires à usage limité soumises à l'ARLA. Cette activité complète les rôles et les responsabilités des fabricants de pesticides en matière de soumission de demandes d'homologation à l'ARLA et elle encourage les fabricants à homologuer leurs produits au Canada.

En conséquence, de nouveaux produits plus respectueux de l'environnement et plus efficaces seront offerts aux producteurs canadiens, ce qui contribuera à rendre plus équitables les règles du jeu à l'échelle internationale et permettra aux producteurs d'être plus concurrentiels sur les marchés mondiaux.

AAC élabore son nouveau programme sur le modèle du programme des pesticides à usage limité des États-Unis, mieux connu sous le nom de projet de recherche interrégional. no 4 ou IR-4. AAC travaille en étroite collaboration avec les responsables du programme IR-4 afin de partager des renseignements, de discuter du contenu du

programme et d'établir des relations durables. Cette collaboration offre la possibilité de réaliser des essais en champ conjoints et d'améliorer les façons de soutenir les demandes d'homologation pour faire en sorte que davantage de pesticides à usage limité soient offerts aux producteurs des deux pays.

Dans le cadre du Programme des pesticides à usage limité, AAC collabore avec les gouvernements provinciaux, les représentants de l'industrie et les producteurs pour réaliser les activités suivantes :

- trouver des solutions de pesticides à usage limité aux problèmes de lutte antiparasitaire;
- établir des priorités et obtenir le soutien de l'industrie;
- effectuer des essais en champ;
- préparer des soumissions de pesticides à l'ARLA pour de nouvelles utilisations.

Identification des priorités en matière de lutte antiparasitaire

Les producteurs et les groupes de producteurs de chaque province rencontrent chaque année le coordonnateur responsable des pesticides à usage limité dans leur province pour cerner et classer par ordre de priorité les principaux problèmes en matière de lutte antiparasitaire dans leur région.

On associe par la suite ces problèmes à des solutions possibles en matière de pesticides, avec l'aide des fabricants de pesticides, afin de produire des listes provinciales de priorités et de solutions possibles pour la lutte antiparasitaire. Ces listes sont divisées en trois

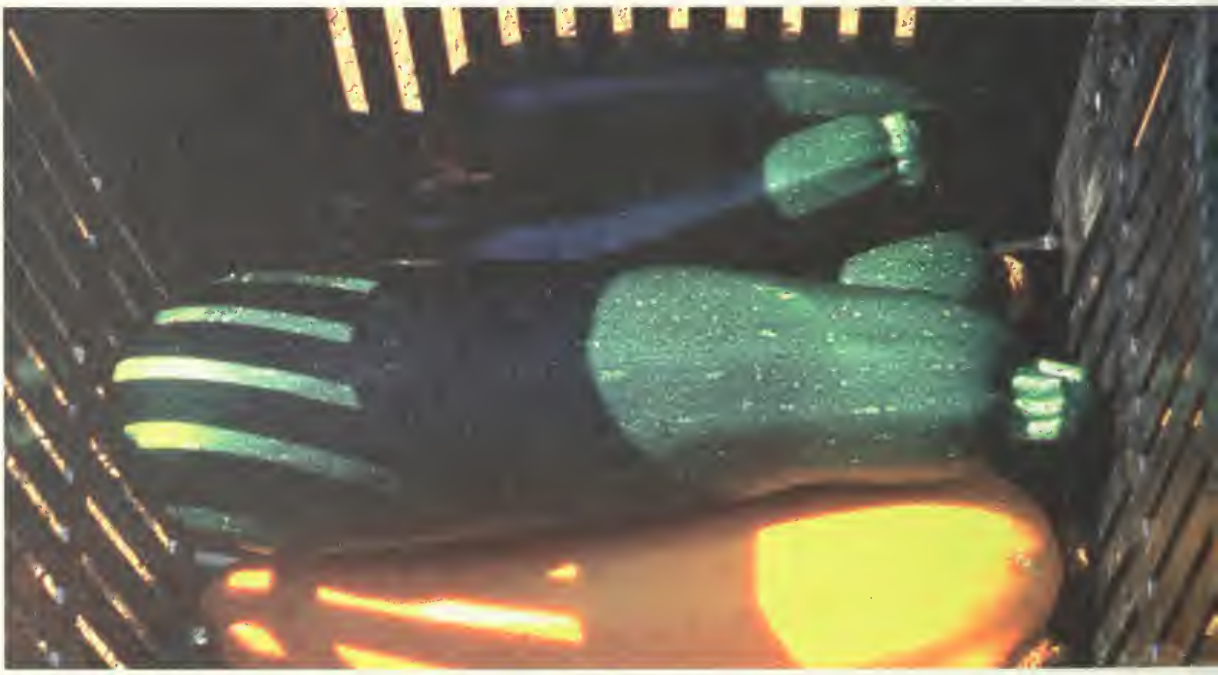

catégories : les mauvaises herbes, les maladies et les insectes. Les solutions non chimiques sont également envisagées et incluses.

Les listes provinciales sont par la suite fusionnées pour constituer une liste nationale; cette liste est utilisée dans le cadre de l'atelier annuel d'AAC visant l'établissement des priorités nationales en matière de pesticides à usage limité. Les représentants d'un vaste éventail de groupes d'intervenants participent à l'atelier, y compris des coordonnateurs provinciaux responsables des pesticides à usage limité, des producteurs, des représentants de l'industrie des pesticides, des spécialistes des cultures ainsi que des responsables du programme IR-4 des États-Unis et des représentants des gouvernements provinciaux et fédéral.

Établissement des priorités et obtention du soutien de l'industrie

Lors de l'atelier, les participants s'entendent sur les principales priorités nationales pour chaque catégorie de pesticides (mauvaises herbes, insectes et maladies). Des priorités additionnelles sont établies pour répondre aux besoins régionaux. L'accord des fabricants est nécessaire pour inclure la nouvelle utilisation approuvée sur l'étiquette du produit.

Essais en champ et analyses de laboratoire

Lorsque les priorités sont établies, le Centre sur la lutte antiparasitaire d'AAC, en collaboration avec l'industrie et les partenaires du gouvernement, entreprend les activités suivantes :

- obtenir l'appui officiel des fabricants;
- préparer la documentation pour déterminer les exigences de données supplémentaires;
- réaliser des essais en champ et des analyses en laboratoire;
- fournir un contrôle de la qualité pour le processus de génération de données;
- intégrer les données générées au Canada et celles issues du programme IR-4 des États-Unis;
- préparer des soumissions à l'ARLA de Santé Canada en vue de l'homologation de nouveaux produits;
- assurer un suivi des résultats et faire rapport des résultats aux intervenants de façon transparente.

Même si son siège social est situé à Ottawa, le Centre effectue des essais en champ à divers sites au pays. Le personnel des dix sites d'AAC ont reçu une formation sur l'observation des bonnes pratiques de

laboratoire (BPL) reconnues par le Conseil des normes du Canada pour réaliser les essais et générer des données sur les pesticides à usage limité. On a aussi recours à des entrepreneurs privés.

Préparation de demandes d'homologation à soumettre à l'ARLA

Le Centre sur la lutte antiparasitaire examine les données recueillies dans le cadre des essais en champ et des analyses en laboratoire et prépare une demande d'homologation à soumettre à l'ARLA pour le pesticide à usage limité.

Lorsque le Centre a complété la demande, l'ARLA l'examine et elle décide si elle doit autoriser ou non l'utilisation du pesticide au Canada. La décision de l'ARLA repose sur le bien-fondé de la demande et la valeur du produit, ainsi que sur une évaluation des risques pour la santé humaine et l'environnement – risques qui doivent être jugés acceptables.

Lorsque l'ARLA accepte d'homologuer un pesticide, elle affiche un avis sur son site Web à l'adresse http://www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla, avec un hyperlien vers le site Web d'AAC sur le Programme des pesticides à usage limité et le Programme de réduction des risques liés aux pesticides.

Processus d'homologation d'un pesticide à usage limité

Le diagramme suivant résume les étapes que doit suivre le Centre sur la lutte antiparasitaire pour mettre de nouveaux pesticides à usage limité à la disposition des producteurs canadiens.

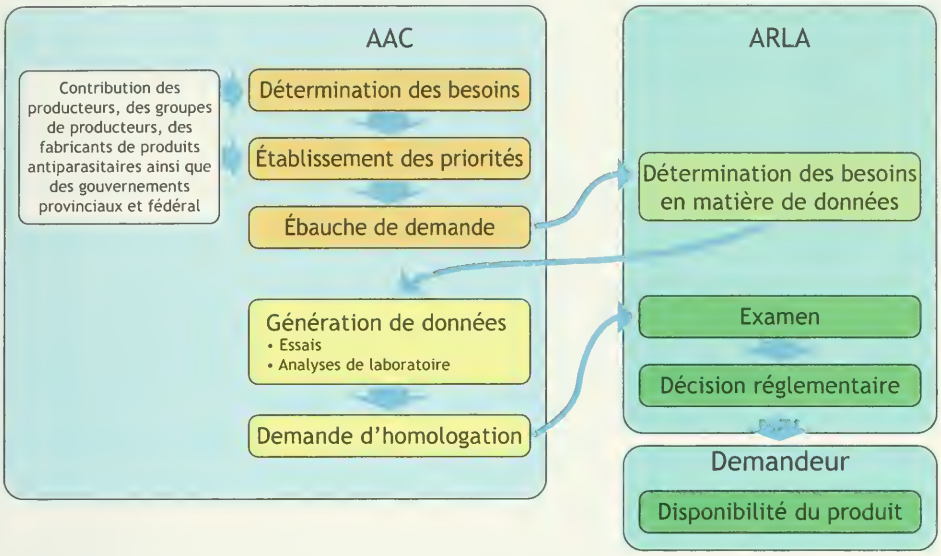

De plus, les gouvernements provinciaux et les groupes de producteurs peuvent également soumettre à l'ARLA des projets d'homologation de pesticides à usage limité en vue de régler les problèmes locaux et régionaux de lutte antiparasitaire; ils doivent soumettre ces projets par l'entremise d'un coordonnateur provincial responsable des pesticides à usage limité.

Activités de recherche

Le Programme des pesticides à usage limité comporte également un volet de recherche pour soutenir la commercialisation de nouveaux pesticides à usage limité, ce qui favorisera un environnement plus propre et plus sain, ainsi que l'offre aux producteurs de produits de lutte antiparasitaire améliorés et la production d'aliments plus salubres pour les Canadiens.

AAC dirigera des projets de recherche sur des produits antiparasitaires à usage limité et sur des technologies connexes visant des cultures pour lesquelles il n'existe pas ou peu d'options de contrôle parasitaire ou pour lesquelles les options de contrôle parasitaire seront restreintes. Des travaux de recherche et de développement sont effectués sur les agents de contrôle biologiques, y compris les biopesticides, les antiparasitaires microbiens, les parasites et les prédateurs.

Rapports avec les intervenants

AAC a consulté divers organismes sectoriels afin d'établir un comité consultatif de 12 membres qui comprend des représentants des organismes agricoles, des groupements de producteurs spécialisés, de l'industrie des pesticides, des groupes

environnementaux et des consommateurs. La première réunion du comité a eu lieu en juin 2003.

La fonction du comité est d'offrir des conseils à propos de la gestion globale des deux programmes et de superviser le suivi des résultats et des dépenses et le rapport de ces résultats et dépenses aux intervenants et au public. Le comité offre à AAC des conseils de nature stratégique pour soutenir les objectifs du programme ainsi que des conseils sur des sujets précis tels que les politiques opérationnelles et les critères du programme, les approches à la réduction des risques, les nouveaux enjeux, les activités de communication, l'obtention de financement et les besoins en matière de recherche. Le comité sera un important intermédiaire pour rendre compte aux groupes d'intervenants intéressés des progrès réalisés et des résultats obtenus.

Information

Centre pour la lutte antiparasitaire
Agriculture et Agroalimentaire Canada
960, avenue Carling, Édifice 57
Ottawa (Ontario) K1A 0C6
Tél. : (613) 759-1000
Site Web : http://www.agr.gc.ca/ppelrrp

Sites régionaux des essais en champ

Centre de recherches alimentaires et horticoles de l'Atlantique

- Kentville (N.-É.)
- Bouctouche (N.-B.)

Centre de recherches et de développement sur l'horticulture

- Saint-Jean-sur-Richelieu (Qué.)

Centre de recherches sur les cultures abritées et industrielles

- Harrow (Ont.)

Centre de recherches du Sud sur la phytoprotection et les aliments

- Vineland (Ont.)
- Delhi (Ont.)

Centre de recherches de Saskatoon

- Scott (Sask.)

Centre de recherches en agroalimentaire du Pacifique

- Agassiz (C.-B.)
- Summerland (C.-B.)

Pour obtenir davantage d'information sur le Cadre stratégique pour l'agriculture, veuillez composer le **1 800 O-Canada (1 800 622-6232)**.

ATS 1 800 465-7735

Pesticide Risk Reduction and Minor Use Programs

Improving ways to manage pests with new technology

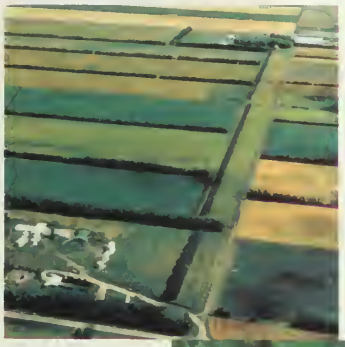

Agriculture and Agri-Food Canada
Agriculture et Agroalimentaire Canada
Canada